

GUIDE DES TARIFS MUNICIPAUX 2020







INFORMATIONS DISPONIBLES EN MAIRIE OU SUR WWW.VILLEDETROUY.FR

1/ TARIFS DES SERVICES À LA POPULATION

PHOTOCOPIES A4	Tarifs 2020
la Ville ne fournit pas le papier	
copie noir et blanc	
Recto - Association fournissant son propre papier	0,10
Recto verso - Association fournissant son propre papier	0,15
copie couleur	·
Recto - Association fournissant son propre papier	0,20
	0,25
Recto verso - Association fournissant son propre papier	0,25
la Ville fournit le papier blanc	
copie noir et blanc	0.20
Recto - Mairie fournissant le papier Recto verso - Mairie fournissant le papier	0,20 0,25
copie couleur	0,23
Recto - Mairie fournissant le papier	0,30
Recto verso - Mairie fournissant le papier	0,35
PHOTOCOPIES A3	5,55
1110110111	
la Ville ne fournit pas le papier copie noir et blanc	
Recto - Association fournissant son propre papier	0,15
	·
Recto verso - Association fournissant son propre papier	0,20
copie couleur	
Recto - Association fournissant son propre papier	0,25
Recto verso - Association fournissant son propre papier	0,30
la Ville fournit le papier blanc	
copie noir et blanc	
Recto - Mairie fournissant le papier	0,25
Recto verso - Mairie fournissant le papier	0,30
copie couleur	
Recto - Mairie fournissant le papier	0,35
Recto verso - Mairie fournissant le papier	0,40
PHOTOCOPIES POUR LE PUBLIC	0.20
A4 et A3 - RECTO A4 et A3 RECTO-VERSO	0,30 0,40
A4 et A3 RECTO-VERSO	0,40
COUT ENVOI FAX	1,00
CONCESSION CIMETIERE	
ISO ans	276,00
130 ans	168,00
ESPACE CINERAIRE "JARDIN DU SOUVENIR"	100,00
Dispersion des cendres	32,00
CAVES URNES	1
emplacement 50 ans	139,00
emplacement 30 ans	87,00
caveau caves urnes (prix de revient)	241,00
COLUMBARIUM	003.55
30 ans	992,00
la case	906,00
la concession	86,00
50 ans la case	1044,00 906,00
la concession	138,00
LOCATION REMORQUE	150,00
TARIF UNIQUE (jour ou week-end)	86,00
LOCATION STAND	
TARIF UNIQUE (jour ou week-end)	30,00
CAUTION	200,00
LOCATION MARABOUT EXTERIEURS	
(hors Collectivités)	50,00
CAUTION	300,00
LEC PROTECTE DE DI ACE	
LES DROITS DE PLACE	0,45
Marché (le ml)	0,45 0,45
	0,45

2/ TARIFS DE LOCATION DE L'ESPACE JEAN-MARIE TRUCHOT

A- AUX PARTICULIERS, ASSOCIATIONS et GROUPEMENTS DE TROUY									
CALLEG FINT	MANIFESTATION A BUT NON LUCRATIF MANIFESTATION A BUT LUCRATIF				CONFERENCE ET				
SALLES EJMT	Assoc	iations	Pi	rivé	Assoc	iations		Privé	VIN D'HONNEUR
	1 jour	2 jours	1 jour	2 jours	1 jour	2 jours	1 jour	2 jours	
Grande salle + Bar	100 €	198 €	168€	295 €	332 €	490 €	495€	723€	93 €
(caution 450 euros)									
Cuisine	100 €	184 €	100 €	184 €	100 €	184 €	100 €	184€	93 €
Total	200 €	382 €	268 €	479 €	432 €	674 €	595€	907€	186 €
Hall + Bar									66 €
(caution 77 euros)									

Location du vendredi : Associations et privés, uniquement pour des manifestations à but non lucratif

Grande salle + Bar	102 €
(caution 450 euros)	
Cuisine	49 €
Total	0€

B - AUX PARTICULIERS, ASSOCIATIONS et GROUPEMENTS EXTERIEURS À LA COMMUNE					
SALLES EJMT	MANIFESTATION A BUT NON LUCRATIF MANIFESTATION A BUT LUCRATIF			CONFERENCE ET	
	1 jour	2 jours	1 jour	2 jours	VIN D'HONNEUR
Grande salle + Bar	210.6	535 G	602.6	005.5	404.6
(caution 450 euros)	319€	525€	602€	906€	184 €
Cuisine	208 €	373 €	208 €	373 €	184 €
Total	527€	898 €	810 €	1 279 €	368 €
Hall + Bar					Ass = 111 €
(caution 77 euros)					Privé = 144 €

C- MODALITÉS ET DISPOSITIONS

Définitions

Les associations locales sont celles qui ont leur siège social sur la commune de Trouy.

Les manifestions à but non lucratif sont à titre d'exemples (liste non exhaustive) : Les mariages, repas de famille, arbres de Noël, courses, arrivées de marches...

Les manifestions à but non lucratif sont à titre d'exemples (liste non exhaustive) : Les concerts, concours de belote, spectacles payants, bals, rifles etc....

Horaires de location (pour tous):

1 jour

Samedi ou dimanche ou jour férié de 9 h au lendemain 9 h Du samedi 9 h au dimanche 9 h Du dimanche 9 h au lundi 14 h 00

2 jours

Du samedi de 9 heures au lundi 14 heures

Horaires de location du vendredi (associations et privés trucydiens, uniquement à but non lucratif)

Du vendredi 13h30 au samedi 9h

<u>Conditions particulières pour installation et agencement le vendredi après-midi à partir de 13</u> h 30 pour une occupation du samedi ou du week-end :

Supplément pour les ressortissants de TROUY (privé et associations locales) : Grande salle + Bar + Cuisine = 32 €

Supplément pour les Extérieurs (privé et associations) : Grande salle + Bar + Cuisine = 33 €

<u>Modalités spécifiques pour les associations locales</u> :

Le hall de l'Espace Jean-Marie TRUCHOT est accordé à titre gratuit pour des réunions. Pour ce qui émane des autres locations, elles bénéficieront du tarif dégressif suivant :

1ère location : gratuite 2ème location : plein tarif

3^{ème} location et suivantes : - 10 %

	Grande salle	hall + bar
Cérémonie civile et recueillement uniquement	70 €	
Réception après cérémonie civile et/ou religieuse		64 €
Cérémonie civile suivie d'une réception	10	00€

3/ TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE MULTISPORTS

1/ mise à dispositions gratuite aux associations locales et aux écoles ;

- 2/ <u>Tarif forfaitaire</u> pour les associations extérieures qui utilisent régulièrement la salle multisports à compter de la 2^{ème} année ou de la 2^{ème} demande et qui ne réunissent pas les critères d'associations locales susvisés :
 - 200 € pour une saison de 10 mois sur la base d'une occupation d'une fois par semaine
 - 400 € pour une saison de 10 mois sur la base d'une occupation de deux fois par semaine
- 3/ <u>Tarif horaire de location de 10 € de l'heure</u> dans le cadre d'une demande d'utilisation de la salle multisports ponctuelle ou évènementiel, applicable aux associations extérieures dans le respect du règlement de la salle.

4/ TARIFS DE LOCATION DE L'ESPACE ABBÉ-PIERRE

LOCATION SALLES ESPACE ABBE-PIERRE	
Pour les particuliers 1 jour	50,00
pour les particuliers 2 jours	95,00
Anniversaire après-midi enfants	30,00
réception après cérémonie civile et /ou religieuse	30,00
CAUTION	200,00

5/ TARIFS DES SERVICES ENFANCE ET PÉRISCOLAIRE

1/ DISPOSITIONS COMMUNES

RESSORTISSANTS DE LA COMMUNE DE TROUY :

- Enfants habitant la commune de TROUY,
- Enfants scolarisés sur l'une des écoles de TROUY,
- Enfants dont les grands-parents habitent la commune de TROUY,
- Enfants placés en famille d'accueil sur TROUY (prise en compte quotient famille d'accueil),
- Enfants dont les parents travaillent à la Mairie de TROUY,
- Ressortissants des communes ayant signé une convention de partenariat déléguant la facturation au service enfance de la commune de TROUY.

RESSORTISSANTS DE COMMUNES EXTERIEURES :

- Enfants dont la commune n'a pas signé une convention avec la commune de TROUY, dans la limite de 5 inscrits de la même commune. Au-delà de 5 inscrits, une convention devra être signée entre la commune de TROUY et la commune concernée. Dans le cas contraire, le prix de revient sera appliqué pour la facturation.
- <u>Pour l'ensemble des ressortissants</u> : Droit d'inscription 4 € par enfant

2/ TARIFS DES MERCREDIS EDUCATIFS

Réservation pour le mois ou la semaine (au maximum une semaine avant les dates effectives de réservation)

Modification des réservations possible le mercredi précédent la semaine à modifier.

Facturation des présences réservées par la famille (sauf en cas de présentation d'un certificat médical).

Application d'un supplément pour les fréquentations sans réservation.

2-1/ RESSORTISSANTS DE LA COMMUNE DE TROUY :

QUOTIENTS	Journée	½ Journée
0 à 1000 Cartes CAF	7.26 €	3,71 €
1001 à 1400	10.56 €	5,38 €
Plus de 1400	12.02 €	5,49 €

2-2/ RESSORTISSANTS DE COMMUNES EXTERIEURS (à compter du 1er janvier 2019) :

REGIME	Journée	½ Journée
Cartes CAF	23.20 €	11,59 €
Autres ressortissants	26.40 €	13,20 €

2-3/ Tarif supplémentaire en cas de non réservation : Pénalité de 4 € par présence non réservée.

3/ TARIFS ACCUEIL AVANT ET APRES CLASSE POUR TOUS LES RESSORTISSANTS

Facturation des présences effectives sans réservation.

Forfait hebdomadaire à partir de trois présences sur la même semaine pour un enfant.

Accueil d'un enfant à titre exceptionnel (1 fois ou 2 fois maximum par semaine), tarif unique par présence.

QUOTIENT	Forfait hebdomadaire à partir de 3 présences sur la même semaine						
	Matins seuls Soirs seuls Matins et Soirs						
0 à 1000	6,92 €	6,92 € 10,76 € 15,60 €					
1001 à 1400	7.00 € 10,88 € 15,68 €						
Plus de 1400	7,14 € 11.10 € 15,99 €						
	Accueil d'un enfant à t	Accueil d'un enfant à titre exceptionnel (1 ou 2 fois par semaine) tarif unique par présence					
	Matin seul	Matin seul Soir seul Matin et Soir					
	2,44 €	3,49 €	4,92 €				

Dépassement de l'horaire de fin d'accueil (18h30) : 10 € par dépassement et par enfant

4/ TARIFS ACCUEIL MÉRIDIEN:

Facturation des présences effectives sans réservation.

	Tarif par séance
1 ou 2 présences maximum sur la même semaine	1,74 €
3 présences et plus sur la même semaine	1,32 €

5/ TARIFS DES RESTAURANTS SCOLAIRES ET DU CENTRE DE LOISIRS

Réservation des repas au mois ou à la semaine, possibilité de modifier les réservations jusqu'au mercredi midi précédant la semaine à modifier.

Application d'un supplément pour les fréquentations sans réservation.

Repas enfant scolarisé en école maternelle	3,17 €
Repas enfant scolarisé en école élémentaire	3,78 €
Repas adulte	4,92 €

→ Pénalité de 1 € par repas non réservé.

6/ SÉJOURS DE VACANCES :

Réservation ferme pour l'ensemble du séjour 1 semaine avant le début de chaque séjour. Facturation des présences réservées par la famille (sauf en cas de présentation d'un certificat médical).

Application d'un supplément pour les fréquentations sans réservation.

6-1/ RESSORTISSANTS DE LA COMMUNE DE TROUY:

O 17 IXLOSO	1 ^{er} enfant	A partir du	Tarif	Tarif unique	Tarif unique
		2 ^{ème}	unique	10	
		enfant			
QUOTIENT	Forfait N°1	Forfait N°2	Forfait	Journée CDL	½ Journée
FAMILIAL	3 présences	3	N°3	exceptionnelle	CDL
	sur la même	présences	3	(2 maximums	exceptionnelle
	semaine	sur la	présences	dans la	(2 maximums
	SEMAINE	même	sur la	semaine)	dans la
Quotient	CDL	semaine	même		semaine)
familial	JOURNEE		semaine	7h30 – 18h30	
Ou cartes	+REPAS	SEMAINE			7h30 – 12h
	7h30 -	CDL	SEMAINE		ou
	18h30	JOURNEE	CDL		13h30 -
		+ REPAS	1/ ₂		18h30
		7h30 – 18h30	JOURNEE 7h30 –		
		181130	71130 — 12h		
			OU OU		
			13h30 –		
			18h30		
0000 à 750	24.27 €	12,13 €	12.01 €	12.26 €	6.13€
et Cartes		-		1 journée	1 1/2 journée
CAF				maximum	maximum
751 à 900	36.40 €	24,27 €	18.03 €	dans la même	dans la même
901	48,53 €	36,40 €	24.03 €	semaine	semaine
à 1000					
1001	54,61 €	42,46 €	27.04 €	24.30 €	12.26 €
à 1100				2 journées	2 ½ journées
1101	67.00 €	54,61 €	33.04 €	maximum	maximum
à 1400				dans la même	dans la même
Plus	72,78 €	60,65 €	36.03 €	semaine	semaine
de 1400					

6-2/ RESSORTISSANTS DE COMMUNES EXTERIEURES :

	2 présences sur la même semaine	2 présences sur la même semaine	Journée CDL exceptionnelle (1 maximum dans la semaine)	1/2 Journée CDL exceptionnelle (1 maximum dans la semaine)
	SEMAINE CDL JOURNEE + REPAS 7h30 - 18h30	SEMAINE CDL ½ JOURNEE 7h30 - 12h ou 13h30 - 18h30	7h30 — 18h30	7h30 — 12h ou 13h30 — 18h30
SANS AIDES	117.34 €	68.27 €	33.09 €	22.17 €
CARTES CAF	100.19 €	59.74 €		

6-3/ Tarif supplémentaire en cas de non réservation :

1- Pénalité de 4 € par présence non réservée.